Charte Suisse de la Diversité au travail.

Respecter la diversité : une valeur qui nous est chère !

Nous reconnaissons la diversité de pensées, de styles, d'expériences et favorise une culture basée sur le respect et l'égalité des chances.

Nous nous engageons à lutter pour l'égalité de traitement fondée sur :

- le sexe
- l'origine nationale et ethnique
- l'âge
- · l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le mode de vie
- l'état civil et la situation familiale
- · le handicap et la maladie
- · les convictions religieuses
- · les opinions politiques et philosophiques

Notre engagement s'applique dès le recrutement et jusqu'à la fin des rapports de travail, en particulier dans les situations suivantes :

- · conditions et entretien d'embauche
- · planification et conditions de travail
- · rémunération et promotion
- · accès à la formation
- relations avec les collègues, la hiérarchie et la clientèle

Gagnons ensemble en diversité!	
Par leurs signatures les représentant.e.s de Conseil d'Etat s'engagent à faire respecter la présente charte Genève	
Genève Lieu 28.02.2018 Date	Signature Signature Signature